

Sabine BUIS
Députée de l'Ardèche
Conseillère régionale Rhône-Alpes

Monsieur Gilles MANENT
DISPOFI
Les portes d'Espagne - Bât 2
99 route d'Espagne
31100 TOULOUSE

Aubenas, le 7 novembre 2012

Réf : 2012/SB/AD/206

Monsieur,

C'est avec attention que j'ai pris connaissance de votre courrier du 11 octobre dernier. Vous me faisiez part de vos préoccupations suite à la suppression de la défiscalisation des heures supplémentaires.

Vous dirigez une entreprise, et je comprends vos inquiétudes. Vous regrettez la suppression de ce dispositif, mais je tiens néanmoins à revenir sur son manque de pertinence dans la conjoncture économique actuelle.

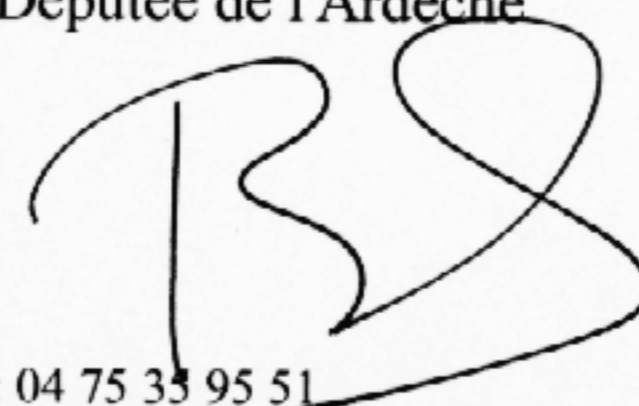
Les heures supplémentaires exonérées représentent une véritable trappe à chômage à l'échelle nationale, car elles n'incitent pas les employeurs à embaucher, ces derniers préférant allonger le temps de travail de leurs salariés actuels. La situation économique actuelle est telle que la lutte contre le chômage est une priorité, et ce dans une optique de justice sociale : l'emploi doit être réparti au mieux entre tous les citoyens.

D'ailleurs, il n'existe aucun pays au monde appliquant un tel dispositif d'exonération des heures supplémentaires alors qu'il est frappé par un taux de chômage important.

Le gouvernement, et la majorité parlementaire dont je fais partie, estimons que la suppression de cette mesure est juste, et c'est pour cela que nous n'envisageons pas de la rétablir. Je reste bien entendu disponible pour toute remarque complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Sabine Buis
Députée de l'Ardèche



Permanence parlementaire : Résidence Osiris, 26 rue Jean Mermoz 07200 Aubenas – Tel : 04 75 35 95 51

Adresse postale : BP 70068 - 07202 AUBENAS Cedex

Mail : permanence@sabinebuis.fr